

fait défense de vendre le poisson et autres comestibles dans les rues, et désigne les endroits où pourra s'en effectuer la vente.

634. — Ἡμεῖς Ἰωάννης κόμης Σέγγυρος ἐξουσιαστής δελεγατός τῶν Κορυφῶν. Noi Co. Giovanni Sicuro, reggente delegato di Corfù.

Placard de 37 cent. sur 48. Daté de Corfou, le 22 août 1803, v. s. Ordre à tous les passagers, nationaux et étrangers, arrivant dans l'île de se faire inscrire sur un registre à cet effet déposé au bureau du *Magistrato alla sanità*, avec la date de leur arrivée, l'indication de leur pays, de leur condition et du bâtiment ou barque qui les a amenés.

635. — Ἡρωδιανοῦ τῆς μετὰ Μάρκον βασιλείας ἱστοριῶν βιβλία ἐκτὼ ἤδη τρίτον τύποις ἐκδοθέντα καὶ ἐπιμελῶς διορθωθέντα παρὰ Σπυριδῶνος Βλαντιῆ. Οἷς τέτακται καὶ Ἐπικτίτου φιλοσόφου τὸ Ἑγγχειρίδιον. Ἐνετίησιν, 1803, παρὰ Νικολάῳ Γλουῦ, τῷ ἐξ Ἰωαννίνων.

In-8° de 316 pages. (Catalogue de Th. Nicolaïdès Philadelphus, Athènes, 1868, p. 57).

636. — Il principe e preside del Senato fa pubblicamente intendere e sapere. (*Au bas :*) *Nella pubblica Stamperia di Corfù.*

Placard de 36 cent. sur 47. Daté du 5 août 1803, n. s. Ordonnance du Sénat rendue après lecture des rapports des consuls de la République septinsulaire concernant la conduite délictueuse de nombreux capitaines et autres gens de mer de la République et établissant que, lorsque un navire ionien abordera dans les ports de Patras et du golfe de Corinthe, il devra présenter ses papiers aux consuls des îles Ioniennes, et être également muni de papiers à son retour dans lesdites îles.

637. — Il reggente delegato all' isola di Corfù fa intendere e sapere.

Placard de 35 cent. sur 48. Daté du 1^{er} août 1803, v. s. On fait savoir que les droits de douane ont été concédés à Spiridion Bezzi, fils de feu Spiro.

638. — Il Tribunale di commercio e navigazione fa pubblicamente intendere ed a per ordine di Sua Eccellenza Reggente delegato Conte Giovanni Sicuro, *etc. etc.*

Placard de 23 cent. sur 33. Daté de Corfou, 30 mai 1803 v. s. Invitation aux propriétaires de navires d'avoir à fournir des indications concernant la qualité, la fabrication, le tonnage, la valeur et le nom desdits navires, comme aussi le nom du capitaine qui les commande.

